



Info-Soutien

13 juin 2024

Vallée-du-Suroît



Vous déménagez bientôt?

N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du Syndicat, car il ne se fait pas automatiquement si vous l'avez fait auprès du CSS.

Remplissez le [formulaire](#) sur notre site, ça ne prend qu'une minute!

Abonnez-vous à l'Infolettre!

Saviez-vous que le Syndicat de Champlain envoie régulièrement des informations aux membres par courriel?

Vous ne les recevez pas? Abonnez-vous à l'[Infolettre](#) pour ne rien manquer!

Système d'alarme et horaire d'été 2024 Personnel de soutien manuel

Avec la période estivale qui s'en vient, il est important de rappeler que même si les élèves et le reste du personnel sont en vacances, il est primordial d'entrer votre code personnel dans le système matin et soir pour assurer la sécurité des lieux et suivre la politique de l'employeur.

Dans le même esprit, je rappelle que l'horaire d'été sera en application à partir du 2 juillet, et ce jusqu'au retour du personnel enseignant, comme suit :

Diminution de 30 minutes/jour - 2 h 30/semaine (Clauses 8-2.15 et 8-2.16 des arrangements locaux)

Du 2 juillet au 23 août 2024 inclusive-ment : 36 h 15 minutes/semaine :

L'horaire détaillé des cinq (5) jours de travail est à déterminer avec le supérieur immédiat pour chaque établissement. Les heures de début et de fin de journée peuvent être modifiées selon chaque établissement, mais le nombre d'heures/jour doit être respecté.

Pour le personnel de soutien manuel à temps partiel :

L'horaire de travail est calculé au prorata.

Exemple : pour un employé qui travaille 25 heures/semaine.

$25,0 \times 36,25$ (horaire d'été) \div $38,75$ (horaire régulier) = 23,387 ou 23 h 25 min.

Donc, l'horaire estival doit être de 23 h 25 min. par semaine.

Si vous devez changer ou modifier les heures de travail, il est important d'avertir votre supérieur immédiat.

Si vous rencontrez un problème au travail, je serai disponible pour répondre à vos questions.

Je vous souhaite un bel été!

Marc Daigneault

Conseiller en relations de travail

mdaigneault@syndicatdechamplain.com

À l'attention de tous les concierges du Centre de services

CONVOCATION À UNE FORMATION - 25 JUIN 2024

À titre de concierge ou d'ouvrier d'entretien travaillant dans un établissement du centre de services, vous êtes conviés à une formation qui aura lieu le 25 juin prochain à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois. Cette formation d'une durée de 6 heures portera sur les principes ergonomiques reliés aux tâches les plus courantes en entretien ménager et aux tâches requises durant le grand ménage. **Votre présence à cette formation est obligatoire. Une absence sera considérée comme un refus de travail. Seules les personnes dont cette journée était déjà prévue en congé ne sont pas tenues de se présenter.**

- ◆ Formateur : David Léonard, Option ergonomie
- ◆ Date : Mardi, le 25 juin 2024
- ◆ Endroit : École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, Beauharnois (cafétéria)
- ◆ Heure : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h à 16 h
- ◆ Durée : 6 heures

Pour toute question relative aux informations ci-haut, nous vous invitons à communiquer avec le département des ressources humaines du centre de services au numéro suivant : 450-225-2788 poste 6343.



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com

Résultat de la séance d'affectation de juin 2024

Voici le résultat du mouvement de personnel à la suite de la séance d'affectation du personnel manuel CSQ. Veuillez noter que l'entrée en fonction se fera le 2 juillet 2024.

Postes comblés :

POSTE	ÉTABLISSEMENT	COMBLÉ PAR
Concierge, classe II	Notre-Dame-de-la-Paix et Sainte-Martine	André Deraspe
Concierge, classe II	St-Paul et St-Urbain	Claire Trudel
Concierge, classe II	Jésus-Marie et St-Jean	Guy Quesnel
Concierge, classe II	Marie-Rose et Élisabeth-Monette	Éric Guérin
Concierge, classe II	St-Joseph-Artisan	Gaétan Montpetit
Concierge, classe II	Dominique-Savio et Centre éducatif des Artisans	Sylvie Marleau
Concierge, classe II	Centre Jean-XXIII	Vincent Vandal
Concierge, classe II	Sacré-Cœur, Valleyfield	Daniel Hamel
Concierge, classe II	Notre-Dame-du-St-Esprit	Carole Duhaime
Ouvrier d'entretien, classe II	Patriotes-de-Beauharnois	Nicolas Mallette
Concierge, classe II	Notre-Dame-du-Rosaire	Jean-Sébastien Leblanc-Clément

Postes demeurés vacants lors de la séance et comblés par la liste de priorité :

POSTE	ÉTABLISSEMENT	COMBLÉ PAR
Concierge, classe II (polyvalent)	Services des ressources matérielles	Carole Daoust
Concierge, classe II	Marie-Rose et St-André	Arison Gonzalez Medina

Postes demeurés vacants lors de la séance et seront comblés par affichage :

POSTE	ÉTABLISSEMENT
Concierge, classe II	CFPS des Moissons et CFPS St-Joseph
Concierge, classe II	Montpetit, St-Chrysostome
Ouvrier d'entretien, cl. II (soir)	Edgar-Hébert
Concierge, classe II	Nouvel-Envol (Paroisse St-Clément)

Nous félicitons les collègues qui ont obtenu un nouveau poste.

Marc Daigneault
Conseiller en relations de travail

Congés et fermeture des bureaux du Syndicat

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale :

Journées fériées : Les lundis 24 juin et 1er juillet, les bureaux du Syndicat seront fermés.

Vacances : Les bureaux de Valleyfield et de Saint-Hubert seront fermés du 8 juillet au 11 août inclusivement. Ils seront donc ouverts selon l'horaire habituel à partir du lundi 12 août et le système téléphonique fonctionnera normalement à partir de cette date.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux : Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux per-

sonnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels qui nécessitent une action rapide dite urgente seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

Bon été à toutes et à tous!

Fermeture du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Le Centre de services scolaire sera fermé pour la période estivale du 21 juillet au 3 août 2024 inclusivement.

